

Paris, le 17/04/2024

Annonces d'avancées législatives majeures pour les infirmiers mais toujours un manque de considération pour les infirmier(e)s-anesthésistes

Alors que le Ministre Frédéric Valletoux annonce un futur projet législatif visant à renforcer le statut et les conditions de travail des infirmiers, constituant une avancée significative pour la profession et une reconnaissance de leur rôle crucial dans le système de soins, une nouvelle fois, la communauté des infirmier(e)s-anesthésistes ne peut que souligner le paradoxe entre cette progression et le manque de reconnaissance de leurs compétences et de leur pratique autonome.

Les infirmier(e)s-anesthésistes occupent une place essentielle dans la prestation des soins de santé, fournissant des services spécialisés nécessitant un haut niveau de compétence et d'autonomie. Malgré cela, leur contribution demeure sous-estimée et leur considération professionnelle reste totalement insuffisante.

Si le Ministre souhaite vraiment engager une réforme ambitieuse, il est impératif de reconnaître l'importance des professions spécialisées telles que les infirmiers anesthésistes. Actuellement, ces professionnels sont exclus des discussions et des groupes de travail concernant la réforme de leur métier socle. Ils sont maintenus dans l'ignorance quant aux orientations futures, ce qui conduit les instances représentatives des infirmier(e)s-anesthésistes à dénoncer l'absence totale de dialogue constructif.

Il est pourtant essentiel de commencer dès maintenant à construire des ponts entre les professionnels au sein des différentes branches des soins infirmiers afin de ne pas retarder davantage la reconnaissance de notre profession.

La profession infirmière-anesthésiste, soutenue par de nombreux rapports publics validant son expertise et sa pratique avancée, qui se distingue par son niveau académique élevé et sa formation rigoureuse parmi les paramédicaux, ne peut que s'agacer de cette inertie.

Alors que le Ministère de la Santé et de la Prévention semble vouloir valoriser la profession infirmière dans son ensemble, il est crucial qu'il tienne compte des besoins spécifiques et des contributions exclusives des infirmier(e)s-anesthésistes. La reconnaissance de leur pratique avancée non seulement élèvera leur statut professionnel, mais contribuera également à assurer des soins de santé de qualité pour tous les patients.

Malgré le manque évident d'ambition ministérielle à travailler avec eux, les infirmier(e)s-anesthésistes demeurent déterminés à défendre leur profession et à obtenir enfin une place cohérente dans le Code de la santé publique.

Le Conseil National du SNIA